

Vers un revenu minimum garanti au Québec ?

Eve-Lyne Couturier

Numéro 788, janvier–février 2017

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/84248ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (imprimé)

1929-3097 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Couturier, E.-L. (2017). Vers un revenu minimum garanti au Québec ? *Relations*, (788), 32–34.



VERS UN REVENU MINIMUM GARANTI AU QUÉBEC ?

L'idée d'un revenu minimum garanti recommence à être évoquée au Québec alors que des projets en ce sens avancent ailleurs dans le monde. Mais à quelles conditions une telle mesure appuie un vrai projet de solidarité sociale ?

Eve-Lyne Couturier

L'auteure est chercheure à l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS)

Longtemps, l'idée d'un revenu minimum garanti (RMG) pour les citoyens a été vue comme une utopie, comme une image à semer dans les esprits afin de faire germer des programmes plus décents de soutien au revenu. De nombreux intellectuels ont tenté de conceptualiser la meilleure manière de l'instaurer. Les avis diffèrent quant aux critères régissant sa mise en œuvre, mais on s'entend généralement sur trois grands principes. D'abord, les prestations doivent être universelles : toutes les personnes sur le territoire d'un pays doivent y avoir droit (bien qu'il ne soit pas rare qu'on envisage de les limiter aux personnes à faible revenu). Ensuite, les prestations doivent être inconditionnelles : on ne peut faire de distinction entre les personnes « méritantes » et « non méritantes ». Finalement, un principe d'autonomie doit prévaloir : il ne doit pas y avoir de limite ou de prescription concernant la manière de dépenser les allocations versées.

Récemment, il semble que l'idée du RMG se soit hissée dans le camp des mesures réalisables dans des États comparables au nôtre. Que ce soit en Finlande, aux Pays-Bas ou en Ontario, différents gouvernements commencent à poser des gestes concrets en sa faveur. Au Québec aussi on sent un regain d'intérêt pour ce type de programme de solidarité sociale, et ce, pas seulement à gauche. Si plusieurs ne seront pas surpris de retrouver le RMG dans le programme de Québec solidaire, voir le Parti libéral du Québec (PLQ) en discuter également paraît plus étonnant. Le premier ministre Philippe Couillard a même dit, en février 2016, qu'il trouvait l'idée attrayante et qu'il regarderait de très près les modèles proposés en Finlande et ailleurs¹. Bref, il ne serait pas surprenant que le RMG devienne un enjeu majeur dans nos débats politiques et économiques d'ici quelques années, voire pendant la prochaine campagne électorale, en 2018.

Des finalités à géométrie variable

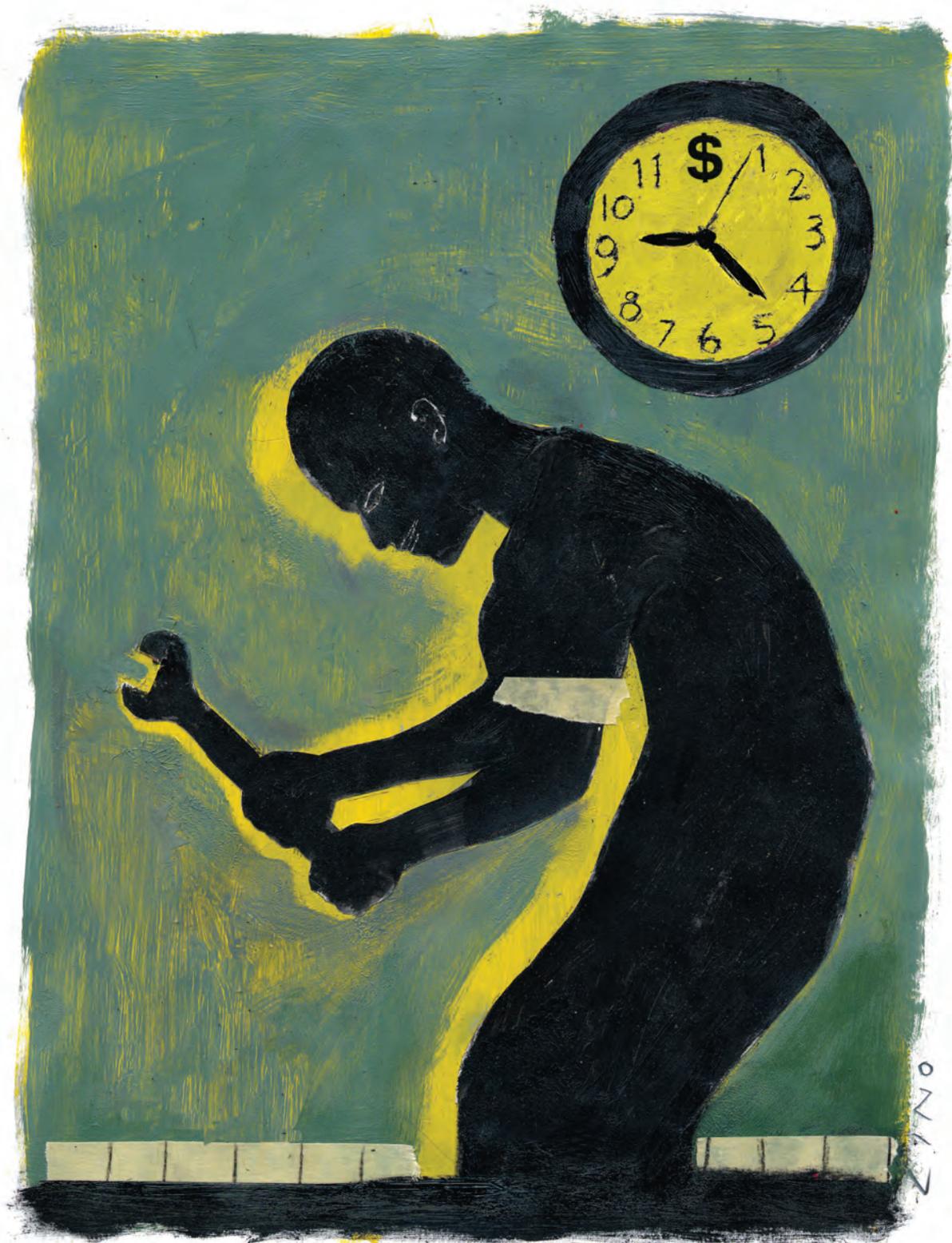
Il paraît évident que l'élection de François Blais, puis sa nomination au poste de ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, y sont pour quelque chose. M. Blais est en effet un ancien professeur d'université reconnu pour ses recherches et travaux sur le RMG, qu'il reconnaissait comme une politique sociale d'avenir. Maintenant titulaire d'une charge publique, il

se fait plus discret sur les modalités de la mesure qu'il souhaite voir appliquée. On peut laisser la chance au coureur, mais quand la proposition d'un RMG pour le Québec sera déposée, il faudra analyser attentivement les objectifs poursuivis, les paramètres d'application et les critères d'évaluation. Par exemple, un tel programme est-il d'abord vu comme une façon pour l'État d'économiser de l'argent, de « simplifier » le filet social et de réduire la bureaucratie ? Ou veut-on plutôt sortir les gens de la pauvreté, leur donner les moyens de vivre décemment et avoir ainsi un effet sur les indicateurs sociaux de santé ? Bien entendu, on nous dira toujours viser les deux objectifs (économiser et réduire la pauvreté), mais un examen attentif du processus proposé donne généralement de bons indices sur les motivations principales qui guident le projet.

Pour le moment au Québec, nous en sommes encore à l'étape de réflexion. En septembre 2016, deux jalons importants ont été posés. D'une part, un comité d'experts a été chargé d'étudier la question et de déposer un rapport à l'été 2017 ; d'autre part, le quatrième Forum des idées du PLQ a été consacré aux questions de solidarité sociale et une belle place a été faite aux discussions sur le RMG.

Déjà, les réformes de l'aide sociale montrent le peu de respect ou de confiance qu'a le gouvernement envers les personnes les plus démunies.

Bien que rien de concret n'ait encore été fait pour changer notre régime de soutien du revenu, il y a de bonnes raisons d'être sceptiques quant aux ambitions du gouvernement de Philippe Couillard en la matière. Déjà, les réformes de l'aide sociale – le soutien de dernier recours actuel – montrent le peu de respect ou de confiance qu'a le gouvernement envers les personnes les plus démunies. Non seulement les prestations ne sont pas suffisantes pour combler les besoins de base des personnes concernées, mais le projet de loi 70, adopté le 10 novembre 2016, permet de les amputer de près du tiers si les nouveaux prestataires ne participent pas à des activités imposées. Est-ce là le plancher qu'il voudra garantir pour un RMG ? Des conditions sévères risquent-elles d'être imposées pour contrôler les activités des prestataires ? Si telle est la vision sous-jacente, outre le nom, il restera finalement bien peu de chose des principes fondateurs du RMG.



Lino, *Metropolis*, 2009, collage et acrylique sur papier, 21,6 x 27,9 cm

Il ne fait aucun doute que la mise en place d'un tel programme se fera en parallèle avec une révision en profondeur du filet social; des programmes de soutien et d'accompagnement des personnes qui vivent une forme de précarité; des conditions de travail minimales et des services publics. L'austérité des années passées indique clairement la direction que souhaite prendre le gouvernement. Il ne semble pas vouloir donner accès à un revenu décent *en plus* de services publics accessibles et de qualité, mais plutôt assurer un minimum de revenu *tout en* favorisant une privatisation et une tarification

accrue. Il est de notre devoir de citoyens de rester vigilants et de voir venir les réformes qui iront dans ce sens.

Mais peut-on faire mieux? Est-il possible de proposer autre chose? D'abord, il faut voir ce qui nous motive à vouloir mettre en place un tel programme. Il est évident qu'un RMG progressiste visera avant tout l'élimination de la pauvreté au Québec. Certaines personnes, un peu plus ambitieuses, voudront peut-être même d'un système qui nous libérerait un peu du marché du travail et nous permettrait de vivre confortablement en s'adonnant davantage à l'art, la science, la militance, l'accom-



pagnement de proches, etc. Quant au coût collectif d'une telle mesure, le niveau de revenu minimum choisi le conditionne bien évidemment. Cela dit, si se donner les moyens de sortir les gens de la pauvreté a un coût, les laisser vivre dans la pauvreté en a un aussi. L'Agence de la santé publique du Canada place d'ailleurs le niveau de revenu comme le déterminant de santé numéro un. Ainsi, investir dans la réduction de la pauvreté veut dire améliorer significativement la condition économique des gens et économiser dans plusieurs autres domaines, notamment la santé, l'éducation et la sécurité.

Si ces économies sont très difficiles à prévoir, les coûts, eux, le sont moins. Grâce à une étude publiée en octobre 2016 par le Centre canadien de politiques alternatives (CCPA), nous avons une idée plus claire des dépenses associées à diverses formes de RMG appliquées au Canada. À l'aide de modèles statistiques, ses chercheurs ont regardé ce qu'il en coûterait pour sortir une personne de la pauvreté à partir de huit scénarios.

Un Québec sans pauvreté ne pourra advenir dans un Québec sans solidarité. Cela veut dire qu'il faudra non seulement améliorer le filet social, mais également son financement.

Parmi ceux-ci : un scénario prévoyant l'abolition de certains ou de tous les programmes de soutien du revenu ; un donnant des prestations identiques ou différentes selon les revenus ; ou encore un autre permettant que les revenus supplémentaires soient conservés à 25 %, 50 % ou 75 %, etc. Ils l'ont fait en tenant compte des programmes de soutien de revenu tant fédéraux que provinciaux. Parmi leurs conclusions, ils remarquent que les prestations doivent être conçues avec soin afin d'éviter d'appauvrir certaines catégories de personnes. Par exemple, toutes les personnes âgées au Canada reçoivent déjà des prestations leur assurant un revenu minimum d'environ 17 000 \$. Un RMG offrant une somme moins élevée et qui éliminerait les programmes leur étant destinés les pénaliserait donc. Il apparaît aussi clairement que les scénarios qui visent seulement les plus pauvres sont bien moins coûteux et bien plus efficaces qu'un programme universel. En effet, si on offrait 1000 \$ de RMG annuellement à chaque citoyen (en gardant l'ensemble des programmes déjà existants), le coût pour sortir une seule personne de la pauvreté est évalué dans cette étude à 40 000 \$. En d'autres mots, une personne sur 40 serait réellement aidée. Ainsi, bien qu'on puisse aimer le principe d'un État qui donne à tous ses citoyens des prestations uniformes permettant de sortir de la pauvreté, sans tenir compte de leurs activités ou de leurs revenus, les sommes en jeu et l'efficacité relative d'une telle mesure nous invitent à la précaution.

D'autres options

Une autre possibilité serait d'opter pour un crédit d'impôt pour solidarité, un outil qui existe déjà au Québec et qui fonctionne plutôt bien. Cependant, afin qu'il soit réellement efficace pour réduire la pauvreté, certaines modifications devraient y être apportées. D'une part, il faudrait créer une nouvelle catégorie de prestation qui pourrait remplacer l'aide sociale et qui assu-

rerait un revenu minimal décent sans faire porter aux personnes qui en ont besoin le poids de devoir se justifier. Cette prestation serait accessible à l'ensemble de la population adulte dont le revenu se situerait sous un seuil à déterminer, que la personne ait un emploi ou non. Car avoir un salaire ne signifie pas qu'il soit nécessairement suffisant pour répondre aux besoins de base. Par ailleurs, le niveau actuel de l'aide sociale est beaucoup trop bas pour répondre à des objectifs de lutte à la pauvreté. Il faut donc que le revenu plancher garanti à l'aide d'un éventuel crédit d'impôt pour solidarité bonifié soit plus élevé qu'il ne l'est actuellement. Il serait intéressant de « dépolitiser » le montant et de le fixer à l'aide d'un indicateur de pauvreté reconnu, comme la Mesure du panier de consommation (MPC), qui essaie de déterminer le montant minimal nécessaire pour couvrir les besoins de base. Finalement, il faudrait qu'il soit possible de demander le crédit à n'importe quel moment pour qu'une personne qui se retrouve dans une situation difficile en milieu d'année n'ait pas à attendre sa déclaration de revenus pour avoir droit à une aide temporaire nécessaire pour l'aider à couvrir des dépenses mensuelles. En modifiant légèrement le système pour permettre aux personnes dont la situation a changé en cours d'année d'avoir accès aux prestations, on donnerait une bouffée d'air frais à leur budget quand elles en ont besoin.

Par ailleurs, si l'objectif est simplement d'atteindre un Québec sans pauvreté, peut-être que la solution la plus efficace est tout autre. En effet, les familles avec de jeunes enfants et les personnes âgées ont déjà accès à un cocktail de prestations qui leur permettent un revenu minimal s'approchant sensiblement du seuil de faible revenu. Les personnes seules et les couples sans enfant sont donc ceux dont il faudrait aussi se préoccuper si on veut réduire le nombre de personnes qui vivent dans la pauvreté.

Chose certaine, que l'on bonifie l'aide sociale ou non, que l'on rénove le crédit d'impôt pour solidarité ou que l'on mette en place des programmes spécifiques pour les personnes sans enfant, le soutien du revenu ne peut être qu'un pan d'un véritable programme visant l'éradication de la pauvreté. Il faut surtout qu'aucune de ces mesures ne s'applique aux dépens des services publics et du soutien aux groupes communautaires. La pauvreté est en effet une réalité multifactorielle et s'il est vrai qu'il est difficile de sortir de la précarité lorsqu'on n'en a pas les moyens financiers, il serait faux de croire qu'il ne s'agit que d'une question d'argent. Donner plus de moyens à une famille qui est dans un milieu défavorisé, qui habite dans un logement insalubre et dont l'école de quartier manque de ressources ne pourra pas régler tous ses problèmes. Un Québec sans pauvreté ne pourra advenir dans un Québec sans solidarité. Cela veut dire qu'il faudra non seulement améliorer le filet social, mais également son financement. S'il est vrai que l'augmentation de la productivité et des économies faites dans d'autres dépenses sociales engendreront des sources de revenu, il faudra aussi mettre à contribution les personnes à hauts revenus, les entreprises privées et les institutions financières, entre autres. ☺

1. Lire Simon Boivin, « Couillard "sérieux" sur le revenu minimum garanti », *Le Soleil*, 5 février 2016.